

Procès-verbal

1^{re} assemblée ordinaire 2021 du Conseil de quartier des Châtelles

Le mercredi 3 février 2021 à 19 h 15

Rencontre en visioconférence

Étaient présents

M. Louis Lefebvre, Président
M^{me} Suzanne Walters, vice-présidente
M. Jean-Claude Falardeau, trésorier
M^{me} Isabelle Chabot, Secrétaire
M^{me} Katia Gaudreault, administratrice
Mme Alyssa Nolin, administratrice
Mme Sandra Owens, membre coopté

Étaient également présents

M. Raymond Dion, conseiller du district Loretteville-Les Châtelles, président du Conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles
M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques
M. Jean-Sébastien Mathon, conseiller en consultations publiques
Mme Myriam Boucher, Secrétaire de soutien
M. Asselin, citoyen résident près du parc Montchâtel

IL Y A QUORUM

Ordre du jour adopté

21-01-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 15
21-01-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 21
	Suivi des dossiers du conseil d'administration :	
	a) Sécurité routière (réponse au projet soumis)	
	b) Bassin de rétention (mise à jour)	
	c) Sécurité routière : école la Chaumière (Cindy)	
	d) Plainte : parc de Montchâtel	
21-01-03	e) Résolution et communication commune des conseils de quartier de Loretteville et des Châtels (plan quinquennal)	19 h 24
	f) Planification des projets pour l'année en cours	
	g) Formation pour les administrateurs du conseil de quartier	
	h) Modifier la page Facebook du conseil de quartier (de 2 à 1 page)	
	i) [Planifier] Briefing pour l'atelier sur la forêt nourricière.	
21-01-04	Période d'information du conseiller municipal	21 h 00
	Questions et commentaires du public	21 h 15
21-01-05	Fonctionnement du conseil	21 h 15
	a. Trésorerie et déboursés	
	b. Résolution pour le secrétariat de soutien	
	c. Correspondance	
21-01-06	Adoption du procès-verbal de la rencontre du 2 décembre 2020	21 h 17
21-01-07	Divers	21 h 20
	• Ligne Pincourt	
21-01-08	Levée de l'assemblée	21 h 25

21-01-01 Ouverture de l'assemblée

Le quorum étant constaté, l'assemblée est ouverte à 19 h 16.

En entrée de jeu le président, M. Lefebvre souhaite bonne année 2021, on s'entend que cette année ne peut pas être pire que 2020 ! M. Lefebvre se dit privilégié d'avoir une équipe extraordinaire. Il souhaite la bienvenue à Jean-Sébastien Mathon. M. Mathon remplace Maxime et sera la personne-ressource / coach à la Ville de Québec. Tous lui souhaitent la bienvenue au sein de l'équipe.

M. Lefebvre est très heureux de revoir son équipe malgré la situation de la pandémie. Il salue l'implication des bénévoles ces temps-ci très difficile. Les années antérieures ont été ponctuées de fêtes de quartier procurant une certaine visibilité. De plus, les réunions virtuelles et le peu d'actions sur le terrain rendent le travail du conseil de quartier peu évident, mais il reste positif. Il y aura une après-pandémie et on pourra mettre en action nos projets. Il a confiance en l'équipe jeune, renouvelée et pleine de bonnes idées.

21-01-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Louis Lefebvre fait la lecture de l'ordre du jour.

- A) Sécurité routière (réponse au projet soumis)
- B) Bassin de rétention (mise à jour)
- C) Sécurité routière : École la Chaumière (M. Louis Lefebvre)
- D) Plainte : parc de Montchâtel (M. Raymond Dion et M. Jean-Sebastien Mathon)
- E) Résolution et communication commune des conseils de quartier de Loretteville et des Châtels (Plan quinquennal)
- F) Planification des projets pour l'année en cours.
- G) Formation pour les administrateurs du conseil de quartier.
- H) Modifier la page Facebook du conseil de quartier (de 2 à 1 page)
- I) [Planifier] Briefing pour l'atelier sur la forêt nourricière. (Mme Sandra Owens)

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour au point 8 :

- OSBL, M. Denis Bergeron
- Terrain de la ligne HQ

Par une proposition de M. Falardeau, appuyé par M^{me} Walters, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

21-01-03 Suivi des dossiers du conseil d'administration

- A) Sécurité routière

Il y a beaucoup de développements. Le document du projet discuté ensemble contenait des pièces jointes PDF qui ne fonctionnaient pas et trois jours avant la date limite, on avait un projet incomplet. M. Lefebvre a réussi à résoudre le problème et à retourner le projet pour la date limite. Il y a 2 semaines, la dame responsable du projet à la Ville de Québec communique avec M. Lefebvre et explique qu'elle trouve le projet agréable, mais qu'elle n'est pas certaine de l'accepter. La Ville de Québec ne voulait pas que le conseil de quartier des Châtels se substitue au rôle des autres intervenants (par exemple, celui de la police). M. Lefebvre lui explique que le projet du conseil de quartier est seulement pour certaines rues problématiques et aux abords de certaines écoles où seront installées des

affichettes pour faire de la sensibilisation surtout pour la vitesse. Il y a un désir de travailler avec les conseils d'établissements d'écoles. C'est une implication citoyenne de la part des membres du conseil de quartier qui implique de travailler avec les citoyens de notre secteur. La réponse devrait arriver vers la fin février. Toutes les interrogations de la Ville de Québec sur le projet du conseil de quartier ont été adressées. Le devis est envoyé à la Ville de Québec expliquant le nombre de personnes et la publicité prévus. On espère pouvoir mettre en fonction le projet au printemps si c'est possible parce que c'est là que ça va le plus vite. Il est entendu que le but n'est pas de prendre beaucoup de rues, mais seulement quelques-unes pour débiter l'exercice.

B) Bassin de rétention

M. Lefebvre explique que lorsqu'on a rencontré les citoyens, on s'est engagé auprès d'eux à les tenir au courant des développements et à les rencontrer de nouveau pour voir l'évolution du projet. On demande aux représentants de la Ville s'il y a des développements. M. Bergeron explique que normalement les dossiers sont présentés au comité plénier en premier. M. Dion ajoute qu'effectivement, il y a un comité plénier du conseil d'arrondissement le 12 février et, si tout va bien, il y aura la présentation de la version finale du bassin et comment cela va s'opérer. Suite à cela, la Ville de Québec accepte ou non s'il y a des modifications. Un coup le tout accepté, il y aura une présentation au Conseil de quartier des Châtelers. Ça fait 2 fois que c'est repoussé, mais cette fois devrait être la bonne. M. Dion a fait pression pour le secteur du bassin que s'il y a du déboisement nécessaire : le plus d'arbres existants possible devront être conservés et ceux qui devront absolument être enlevés devront être replantés. Partout où la zone peut être boisée, ce doit l'être. Une présentation aux citoyens est encore dans les cartons de la Ville de Québec. Cette rencontre sur le bassin peut être en dehors de la réunion statutaire. M. Dion explique qu'il s'est aussi engagé auprès des citoyens et il tient à respecter son engagement.

M. Jean-Sébastien Mathon propose de programmer une rencontre Zoom au besoin. M. Dion explique que c'est certain qu'il y aura une présentation et il fait part qu'il est possible que ce soit les services de l'ingénierie et des communications qui l'organisent. Sinon, le service de l'environnement pourrait aussi s'occuper de cette présentation. M. Louis Lefebvre tient à s'assurer que les experts seront présents pour ne pas décevoir les citoyens et pouvoir répondre à toutes les questions.

C) Sécurité routière

À l'école la Chaumière, la secrétaire de l'école est présente au débarcadère pour s'assurer qu'il y a une certaine sécurité pour les écoliers. Elle exige un corridor piétonnier pour les étudiants pour leur sécurité. Le représentant des transports de la Ville de Québec explique que les secteurs scolaires dans la ville de Québec sont tous sous révisions. Bref la réponse de la Ville de Québec est très décevante. Il y a eu des incidents qui auraient pu être très graves dans ce secteur. La lettre qui a été envoyée à la Ville de Québec sera transmise à M Dion pour assurer un suivi.

Mme Katia Gaudreault explique que plusieurs publications en rapport avec la mobilité active ont identifié ce secteur comme problématique, ce n'est pas seulement une demande du personnel de l'école de la Chaumière.

M. Dion va contacter les gens en rapport avec la lettre.

D) Plainte du parc Montchâtel

Problématique : présentement il y a une utilisation désorganisée du parc : *Fatbikes* et bruit dans le parc. M. Asselin, un citoyen du secteur, a fait suivre des photos aux membres du Conseil de Quartier. C'est l'anarchie dans le parc, cela dérange la quiétude des citoyens et il y a des bris pour la flore dans le secteur. M. Lefebvre propose de faire une résolution en lien avec la problématique : le Conseil de Quartier est sensible à ce qui se passe dans le secteur et on demande qu'il y ait une protection et une sensibilisation au fait qu'il n'est pas possible de faire n'importe quoi.

Mme Suzanne Waters trouve la plainte très pertinente, elle demeure près du parc et depuis environ 1 mois, il se passe beaucoup de choses dans le boisé. Beaucoup de *Fatbikes*, pas de routes réservées. Il y a aussi des rassemblements de plus de 10 personnes dans le parc.

Mme Sandra Owens explique que c'est la première fois qu'elle entend parler de la problématique. Le parc est très sollicité et victime de son succès. Il y a certainement quelque chose à faire, le parc est très utilisé parce que ça fait du bien aux gens, il faut donc faire attention de ne pas trop freiner son utilisation. Il faut faire attention à la position de la résolution pour que ce ne soit pas « les adultes contre les autres ».

M. Dion ajoute que c'est un parc où ça fait plusieurs années qu'il y a des problématiques de vélo. Il y a un groupe de vélo informel. Les gens y ont fait des aménagements pour faire des sauts et autres comme si ce parc était devenu un parc pour le *Fatbike* et vélo de montagne. Le problème ne s'est pas résorbé, au contraire. Il y a encore des interventions physiques, des gens qui coupent des branches pour se faire un chemin. Les services de la Ville de Québec (foresterie urbaine et environnement et loisir / plein air) devront se consulter pour « mettre leurs culottes ». Il y a des gens qui ont exagéré dans les interventions physiques dans le parc, et dans l'organisation « clandestine » : on veut en faire un parc pour le vélo de montagne / *Fatbike*. Présentement les interventions c'est un peu du n'importe quoi. Il faut une concertation avec les gens du milieu et les utilisateurs. On ne peut pas transformer le parc en parc de vélo et ne pas s'occuper du reste. L'arrivée des *Fatbikes* est venue accentuer les problèmes. La plainte s'est rendue à la Ville de Québec. Ce sera une différente instance de la ville qui va se prononcer et proposer des solutions. Il y a une partie en terrain privé : une partie du parc appartient à un promoteur qui attend pour développer les terrains, c'est aussi une information à prendre en compte.

Mme Isabelle Chabot ajoute qu'il y a eu une pétition parce qu'il y avait des problèmes entre les cyclistes et les marcheurs. En parlant avec les citoyens, elle a constaté qu'il y a beaucoup de gens du secteur qui font du *Fatbike*. La proposition doit prôner la cohabitation harmonieuse. La majorité des gens cohabitent très bien ensemble. La situation n'est pas toute noire ou toute blanche et on devra en tenir compte.

Mme Suzanne Waters ajoute que c'est certain qu'il y a des personnes qui vont trop à l'extrême dans l'utilisation, mais le parc appartient à tout le monde. Les gestes doivent être posés dans le respect de chacun. Il y a beaucoup de jeunes familles qui demeurent dans le secteur et c'est normal que ces familles veuillent utiliser le parc. La façon d'intervenir est importante pour rester dans le respect.

Mme Alyssa Nolin appuie l'intervention pour la cohabitation dans le respect de chacun.

M. Louis Lefebvre ajoute que selon le « feedback » de M. Asselin, il y a des éléments qui doivent être encadrés sinon ça devient vite anarchique. Il y a sûrement quelque chose de possible à faire au niveau de la Ville.

M. Asselin explique aux membres du conseil que ce n'est pas la première plainte qu'il formule, mais il pense qu'il doit aller plus haut et qu'il a besoin d'appui. Il ajoute que ce n'est pas la faute du *Fatbike*. Il y a beaucoup de monde dans le parc, mais là les gens font d'autres sentiers. Il y a aussi beaucoup de personnes qui ont commencé à faire de la planche à neige et du ski avec des sauts. On commence à glisser dans les arbres et ça brise les jeunes arbres. Ce n'est pas clair pour les citoyens que c'est un parc. Surtout pour la protection de la nature. Le but de la plainte est d'avoir une cohabitation harmonieuse entre humains et nature.

M. Lefebvre récapitule : il y a une problématique pour la protection de la nature, on ne peut pas militer d'un côté pour la nature au parc innovation Chauveau et, de l'autre, laisser les parcs se dégrader. On peut sûrement faire un avertissement ou faire une délimitation du secteur pour ralentir l'activité humaine dans le but de laisser une chance à la nature.

Mme Sandra Owens croit que la Ville de Québec doit avoir l'expertise pour élaborer une technique pour conserver et aider la nature.

Mme Alyssa Nolin est en accord avec la résolution.

Mme Isabelle Chabot propose qu'on demande à la Ville de Québec une évaluation du couvert forestier et qu'on demande un suivi pour savoir comment ils vont le faire.

M. Denis Bergeron propose que dans la résolution on parle de la détérioration de la forêt urbaine par les humains et qu'il semble manquer de signalisation. Citer par exemple le parc de l'escarpement, le parc de la rivière St-Charles. Une documentation avec photos et de bonnes descriptions sauront aider M. Dion à faire avancer le dossier.

M. Jean-Claude Falardeau et Mme Katia Gaudreault sont aussi en faveur de la résolution.

La résolution sera préparée par une équipe composée de Mme Sandra Owens, Mme Suzanne Walters et Mme Alyssa Nolin.

M. Dion raconte qu'il y a déjà eu des interventions par le passé, ça avait chauffé beaucoup. Il faut qu'il y ait un encadrement et des concertations de la Ville de Québec afin d'éviter que les gens fassent des aménagements comme bon leur semble. M. Dion croit qu'il y a eu un laisser-aller de la part de la Ville de Québec. Il faut baliser – *sentier piéton* et *sentier vélo de montagne*. C'est un parc municipal et il faut encadrer, concerter et signaler. C'est certain qu'il aura des gens pas contents parce qu'ils s'approprièrent le parc et faisaient ce qu'ils voulaient. Il doit y avoir une concertation pour respecter la nature, les piétons et les vélos.

Mme Suzanne Walters propose qu'une consultation / sensibilisation soit faite auprès des citoyens du secteur dans le cadre d'une séance du conseil de quartier.

M. Louis Lefebvre explique qu'avec une résolution, on a plus de munitions, on ne doit pas attendre qu'il n'y ait plus rien pour intervenir. L'équipe présentera la résolution à la rencontre de Mars. Il sera aussi plus facile de faire le suivi au niveau de la Ville. Malheureusement, cela ne corrigera pas le problème dans les 24h, mais en faisant les choses par étapes on va s'assurer de structurer le parc pour que tout le monde puisse cohabiter harmonieusement. Le plan d'action est intéressant, la résolution sera faite par

les membres qui demeurent dans le secteur. Le Conseil de quartier et M. Dion s'occupent de la plainte. Il y aura des développements d'ici le mois prochain.

E) Résolution et communication commune des conseils de quartier de Loretteville et des Châtelers (plan quinquennal)

M. Louis Lefebvre explique qu'il y a quelques semaines, il a eu une discussion avec la présidente du Conseil de Quartier de Loretteville concernant le projet de la piscine du parc de la Chaumière. Parallèlement à Loretteville il n'y a pas de piscine qui est plus neuve que celle de l'école Château d'eau qui date de 1964.

Loretteville et Des Châtelers ont, pour les 5 prochaines années 1 100 000 \$ ce sont les enfants pauvres de La Haute-St-Charles. Les 2 conseils de quartier veulent dénoncer le plan d'investissement quinquennal (PIQ) qui n'est pas équitable pour tous les secteurs.

Les membres des conseils de quartier de Loretteville et des Châtelers ont décidé de faire une résolution pour dénoncer le plan quinquennal. Ils ont aussi contacté le journal l'Actuel pour faire suivre à qui de droit. Cette résolution est jointe au présent document et est signée par Mme Rochette et M. Lefebvre, les deux présidents respectifs des conseils de quartier.

M. Dion suggère de dire que le parc Chaumière deviendrait un parc de destination tel que la piscine Giffard. Suite à l'échange de terrain avec la commission scolaire, le terrain est assez grand pour l'implantation d'un terrain de soccer, d'un chalet de service et de jeux d'eau en plus de la piscine.

La proposition de résolution sera envoyée au conseil Loretteville et les 2 secteurs en feront une résolution et sera suivi aussi au journal l'actuel pour mettre les citoyens au courant de la situation. Le dépôt public de la résolution sera fait à la prochaine séance du conseil. M. Lefebvre s'assurera d'avoir la validation de la présidente du Conseil de quartier de Loretteville et de remettre la résolution à M. Dion avant le 16 février.

Résolution 21-CA-02

Considérant l'augmentation de la population dans les quartiers Des Châtelers et Loretteville depuis quelques années, de concert avec les orientations en matière de mieux vivre de la ville de Québec;

Considérant que ces secteurs nécessitant un besoin plus grand pour des aménagements aquatiques, soit par un réaménagement ou un rajout;

Considérant la vétusté de la piscine située sur la rue du Golf à Loretteville puisqu'elle date de 1964;

Considérant que l'énorme potentiel de développement du parc la Chaumière et l'appel de la population vivant dans ce secteur pour une offre de service plus grande en matière de parc aquatique, incluant jeux d'eau et piscine, font du secteur Chaumière un parc de destination pour les résidents du secteur Loretteville-Des Châtelers;

Considérant les demandes répétées sans succès pour obtenir de nouveaux aménagements;

Considérant que les résidents des secteurs Des Châtel et Loretteville sont des payeurs de taxes au même titre que les résidents des autres secteurs de la Ville de Québec;

Considérant l'allocation attribuée aux quartiers de St-Émile et Lac-Saint-Charles ayant déjà des piscines accessibles malgré une population moindre;

Considérant que les investissements des autres secteurs de l'arrondissement soient de 9,143,000 dollars sur cinq ans versus des investissements de 1,691,000 sur cinq ans pour Des Châtel et Loretteville, ce qui est nettement disproportionné;

Les conseils de quartier Des Châtel et Loretteville demandent à la ville de Québec de revoir le plan d'investissement quinquennal pour les secteurs Des Châtel et Loretteville afin d'allouer les montants demandés pour la construction et le renouvellement des piscines et parcs, notamment la revitalisation de la piscine de Château d'Eau.

Les conseils de quartiers de ce secteur demandent une révision du plan quinquennal en tenant compte des besoins de leur population et demandent une meilleure équité dans les différents quartiers qui composent La Haute-Saint-Charles afin de mieux desservir sa population.

Proposée par M. Jean-Claude Falardeau et secondée par Mme Alyssa Nolin.

F) Planification des projets pour l'année en cours

On demande aux membres du conseil si des sujets seraient intéressants la prochaine année et s'il y a d'autres projets dont on pourrait parler dans les prochaines séances. Les membres s'entendent pour prendre le temps d'y penser et les idées seront ajoutées à un document partagé et discuté lors de la prochaine séance.

On suggère de prendre peu de projets / résolutions, mais de prendre le temps de les réaliser et de les mener à terme.

On comprend qu'il y a beaucoup de jeunes dans le conseil de quartier donc beaucoup de contraintes familiales ce qui limite le temps pour bénévolat.

G) Formation pour les administrateurs du conseil de quartier

M. Jean-Sébastien a déjà transféré l'invitation pour le 15 février de 19h à 21h. La formation aide à comprendre comment ça se passe dans le conseil de quartier. C'est une bonne formation et c'est très intéressant.

H) Modifier la page Facebook du conseil de quartier (de 2 à 1 page)

Mme Sandra Owens se demande pourquoi il y a 2 pages Facebook pour le conseil, c'est complexe pour retrouver la page plus difficile pour la population de nous trouver. S'il n'y avait qu'une page, la communication serait plus facile et plus directe.

Mme Katia Gaudreault explique que quand on a eu la passation des mots de passe, celui de la première page Facebook a été perdu et quand la deuxième page a été créée on n'a pas pu fusionner les 2 pages.

On demande s'il serait possible d'informer les gens que l'ancienne page sera fermée.

Mme Isabelle Chabot explique que la page n'est pas bien référencée, il n'y a pas beaucoup d'activité donc pas facile dans la recherche et en fermant l'ancienne page (celle où l'on retrouve le plus d'abonnées) le danger est de perdre beaucoup de citoyens qui n'iront pas nécessairement « aimer » la nouvelle page.

M. Jean-Sébastien Mathon propose d'épingler un message dans une page qui sort en premier pour donner l'information à tout le monde.

M. Lefebvre ajoute que Sandra, Alyssa et Cindy et Katia ont les codes Facebook. On ne le prend pas comme une plainte. C'est une suggestion et la réponse négative est une question technique plus que de vouloir.

On se demande si on publie seulement les convocations sur la page Facebook du Conseil de quartier. On répond que non : on publie tout ce qui pourrait intéresser de près ou de loin les citoyens du secteur. L'équipe de la page Facebook fera un consensus sur ce qui sera mis sur le Facebook. La charge ne revient pas sur les épaules d'une seule et même personne.

I) Briefing pour l'atelier sur la forêt nourricière

Mme Sandra Owens a assisté à un atelier sur la forêt nourricière et présentera un résumé de la présentation lors de la prochaine séance. Ce n'est pas une présentation sur un projet précis, mais plutôt de l'information sur le sujet. Le lien de la présentation sera envoyé aux administrateurs.

21-01-04 Période d'information du conseiller municipal

M. Raymond Dion demande aux membres du conseil de partager les besoins pour la construction des trottoirs dans le secteur.

Il y a une plainte d'un citoyen de Neuchâtel : à partir de 20 h les chevreuils sortent et les résidents se font manger leur haie de cèdres par les chevreuils. La coopérative des neiges est aussi prise avec le même problème. Les haies sont détruites sur une hauteur de 4 pieds à partir du sol. Le problème c'est que la Ville de Québec ne veut pas s'en occuper et se relance la balle avec la Faune pour savoir qui s'occupera des Chevreuils.

Mme Gaudreault explique qu'il y a du braconnage dans le parc près du quartier des Musiciens, il y a eu des coups de feu et la Faune a été contactée.

21-01-05 Questions et commentaires du public

Pas de question

21-01-06 Fonctionnement du conseil

a. Trésorerie et déboursés

Reçu un chèque de VQ 723\$ – finance totale : 1499,30\$

Le paiement est fait pour la secrétaire de soutien : celui au montant de 90\$ pour le Procès-verbal du mois de novembre.

La résolution est proposée par Mme Katia Gaudreault, et secondée par Mme Alyssa Nolin.

b. Correspondances

Pas de correspondance.

Lorsque le Conseil de Quartier achemine une lettre, ça devrait paraître dans le volet correspondance.

21-01-07 Adoption du procès-verbal de la rencontre du 2 décembre 2021

Faute de frappe : p.2 et 3 suivis des dossiers c) Nouveau Membre.

Faute de frappe ou erreur d'orthographe par courriel. Mais si c'est une erreur d'interprétation sur le fond, cela devrait être fait pendant la séance.

L'adoption du procès-verbal est proposée par Mme Suzanne Walters et secondée par Mme Isabelle Chabot.

21-01-08 Divers

Le Conseil de quartier a reçu un programme d'assurance OSBL et on demande à M Bergeron de faire la présentation. M. Denis Bergeron explique que depuis quelques années, environs 4 ou 5 ans, les conseils de quartier (OSBL) ont une assurance responsabilité civile, mobilier et meubles. C'est payé par la ville. Ça couvre les biens et le matériel. L'ensemble des détails va être envoyé aux membres du conseil et pourra être validé et lu par ceux-ci. La police d'assurance sera acheminée au Conseil de Quartier.

Terrain ligne d'HQ : Les terrains ont été vendus même si les résidents avaient déposé une offre. Les résidents n'ont pas été informés et n'ont pas eu de discussion.

M. Dion explique qu'il y a un manque de maisons, donc les projets devraient aller vite. M. Lefebvre demande à M. Dion de s'informer sur ce qui va se passer sur ces terrains.

M. Dion comprend la déception et la frustration de Mme Ouellet et des autres citoyens. Les résidents ont fait une offre sur 2 lots, mais les promoteurs visaient les 3 lots. Hydro-Québec a priorisé l'entrée d'argent au lieu de scinder les lots. Mme Ouellet et les autres résidents ont dû travailler très fort et il comprend la déception quand le projet n'aboutit pas. Il assure qu'il fera un suivi du développement de ce dossier à la prochaine séance.

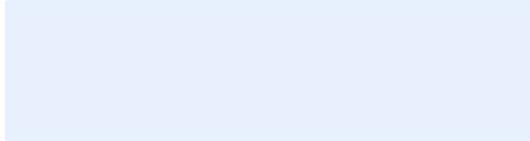
21-01-09 Levée de l'assemblée

M. Lefebvre réitère de communiquer les besoins de trottoir.

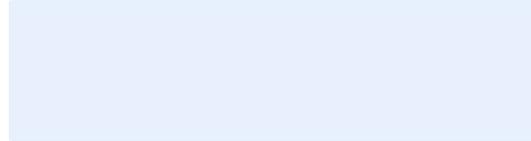
On remercie M. Denis Bergeron pour son remplacement intérimaire et on lui souhaite bon succès pour la suite.

Merci à tout le monde

Par une proposition de M. Alyssa Nolin, appuyée par M^{me} Sandra Owens, **la séance est levée à 21 h 27.**



Louis Lefebvre
Président



Isabelle
Secrétaire